



DATE DE PUBLICATION : 08 septembre 2025

La directrice générale des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du CSE Siège du 11 septembre 2025.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources humaines le 18 mai 2020 ;

Vu l'article L 2315-23 du code du travail ;

Décide :

Délégation de pouvoirs est donnée à la directrice générale adjointe des Ressources humaines, notamment en charge du dialogue social et de la direction des Relations sociales, à l'effet d'assurer la présidence de la séance du CSE Siège du 11 septembre 2025 matin en l'absence de la directrice générale des Ressources humaines.

Fait à Paris, le 05/09/2025

Anne-Sophie MARTENOT